

=====  
*Direction de l'Equipement*  
=====

Conseil Exécutif du 16 octobre 2009

**DELIBERATION N°250 /2009**

**ATTRIBUTION DE MARCHE – ELECTRIFICATION  
TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES  
POSTE JACCA 1**

**LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 20 ;
- VU la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU le budget territorial 2009 voté le 24 mars 2009 ;
- VU la Commission des Marchés réunie le 28 juillet, le 21 août et le 8 octobre 2009 ;
- Sur le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- d'attribuer les marchés pour les travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques de Saint-Pierre – secteur poste Jacca – 1ère phase :
  - Lot n° 1 : tranchées à l'entreprise SSPT pour un montant de 102 076,50 €.
  - Lot n° 2: électrification à l'entreprise SELF pour un montant de 189 054,00 €.
- d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché.

**Article 2** : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 23153, enveloppe 14562 du budget.

Adopté  
8 voix pour  
X voix contre  
X abstention(s)  
Membres du C.E. : 8  
Membres présents : 8  
Membres votants : 8



SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Procureure  
Le ..... 19 OCT. 2009

Le Président,

Stéphane ARTANO.

